

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX
(Haute-Vienne)

DECISION DU PRÉSIDENT
n°2024-045 du 26 mars 2024

Objet : Location annuelle serveur et maintenance du site internet.

LE PRESIDENT,

Vu la délibération n° 2023-107 du 7 septembre 2023 portant élection du Président ;
Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Président ;
Vu la délibération n°2023-116 du Conseil Communautaire en date du 7 septembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président et subdélégation aux Vice-Présidents ;
Vu les devis transmis par la société «Vrooom » ;

DECIDE

Article 1^{er} : Il est conclu avec la société «Vrooom » - 66 avenue de la Libération 87000 Limoges, un contrat annuel pour la maintenance du site web WordPress et la location du serveur sur lequel est hébergé le site internet à compter de la date de mise en service ;

Article 2 : Le montant annuel de la prestation s'élève à la somme de 1 000 € HT ;

Article 3 : Il sera rendu compte lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,



Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

...../.....



VROOOOM DEV-20240319-00485

En date du : 19/03/2024

66 avenue de la Libération

87000 Limoges

France

Votre contact : Denis LANARDE

Tel : 05 55 12 16 78

Mobile : 07 76 07 89 82

Email : denis@intelligence-services.fr

COMMUNAUTE COMMUNE PAYS DE SAINT YRIEIXA l'attention de **M Patrick DARY**

45 Boulevard DE L HOTEL DE VILLE

87500 SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE

France

Objet : SITE WEB > **SERVICES ANNUELS**

Description	Total HT
TECHNIQUE ANNÉE N	
Location annuelle du serveur sur lequel est hébergé le site internet.	250,00
Maintenance annuelle pour votre site web WordPress à compter de la date de mise en service.	750,00
Ce forfait de maintenance comprend :	
<ul style="list-style-type: none">• La mise à jour de WordPress.• La mise à jour des modules.• La mise à jour du thème.• Le contrôle du bon fonctionnement après mises à jour.• Les coûts annuels de licence des modules exploités.	
La période de maintenance est d'un an à compter de la date anniversaire. Hors frais d'abonnement aux services bancaires ou autres souscrits. Les modules nécessitant une reconduction annuelle de leur licence seront facturés en supplément.	
ATTENTION , hors souscription à ce forfait, Vrooom ne saurait être tenue responsable d'éventuels dysfonctionnements ou problèmes techniques. Toute intervention hors forfait fera l'objet d'un devis et facturée à l'heure.	
TOTAL FRAIS TECHNIQUES ANNUELS (RÉCURRENT)	
Sous total	1 000,00

Notes :

Attention : L'achat ou le renouvellement des services web ne sera réalisé qu'une fois le paiement effectué. Nous ne saurions être tenus pour responsables de la perte de votre site ou de vos services web dans le cas où votre règlement nous parviendrait en retard.

Total net HT 1 000,00 €

TVA 20,00% 200,00 €

Montant total TTC 1 200,00 €**Signature du client précédée de la mention 'Lu et approuvé, bon pour accord' :**

Date de validité : 18/04/2024
Moyen de règlement : virement bancaire, carte bancaire
Délai de règlement : à la commande
Banque : Crédit Agricole
BIC : AGRIFRPP895
IBAN : FR7619506000112812335504220
Libellé du chèque : Vrooom

Le client procède au règlement du montant total T.T.C. de la présente facture dans le délai indiqué à la date "échéance". Aucun escompte n'est accordé en cas de règlement anticipé. En cas de paiement au delà de la date fixée sur la présente facture, il sera appliqué une pénalité de 15,60% l'an au prorata temporis sur la valeur de la facture T.T.C.